

Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers présents : 55 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 21 Absent(s) excusé(s) : 33 Absent(s) : 21
--	---	---

Date de convocation : 16 octobre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 22 octobre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2018-10-22-CC-2 :

Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Mécleuves.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Conseil,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-2,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-1 et suivants et R.153-1 et suivants,

VU le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé en date du 20 novembre 2014 par le Comité Syndical du SCoTAM et mis en révision par délibération en date du 3 juillet 2017,

VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole adopté le 11 juillet 2011 et sa modification n° 1 approuvée le 27 mars 2018,

VU le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 24 avril 2006 et mis en révision par délibération du Conseil de Communauté le 14 octobre 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mécleuves en date du 30 juin 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU la délibération du Conseil Municipal de Mécleuves en date du 26 octobre 2017 donnant un avis favorable à la poursuite de la procédure d'élaboration du PLU par Metz Métropole suite au transfert de la compétence,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 décembre 2017 "Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale : exercice de la compétence et achèvement des procédures communales par Metz Métropole au 1^{er} janvier 2018",

VU le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) intervenu en séance du Conseil Municipal le 5 octobre 2018,

VU le projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'en application des articles L.153-8 et L.153-9 du Code de l'Urbanisme, Metz Métropole est habilitée à partir du 1^{er} janvier 2018 à poursuivre les procédures communales engagées avant le transfert de ladite compétence,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de Mécleuves d'être dotée d'un Plan Local d'Urbanisme répondant aux dernières évolutions législatives en la matière et permettant un développement urbain maîtrisé,

CONSIDERANT que les informations relatives au PADD diffusées aux membres du Conseil métropolitain ont permis d'éclairer les élus sur les grandes orientations d'aménagement et de développement de la Commune de Mécleuves et par extension ont permis d'engager le débat,

DECIDE de prendre acte du débat sur les grandes orientations du PADD et de le consigner en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Metz, le 23 octobre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL





P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

PLU de
Mécleuves

DOCUMENT DE TRAVAIL
Projet d'Aménagement et de
Développement Durables

Date de référence du dossier :

18/09/2018

PROCÉDURE EN COURS :

Elaboration du PLU

Prescription	DCM	30/06/2017
Arrêt	DCM	-
Approbation	DCM	-

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'URBANISME DE MECLEUVES

Elaboration du PLU

DCM

En Cours

* DCM : Avant le 1^{er}-01-2018 : Délibération du Conseil Municipal

A partir du 1^{er}-01-2018 : Délibération du Conseil Métropolitain

TABLE DES MATIERES

1. ORIENTATION N°1 : AFFIRMER LES FONCTIONS RESIDENTIELLES ET ECONOMIQUES DE MECLEUVES	4
1.1. Maitriser l'évolution de la population et limiter la consommation foncière	4
1.2. Composer une offre d'habitat diversifiée	4
1.3. Conforter des équipements et des services de proximité	5
1.4. Maintenir les secteurs d'activités existants	6
1.5. Assurer la pérennité et le développement des activités agricoles	6
2. ORIENTATION N°2 : VALORISER LES QUALITES PAYSAGERES ET ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE	8
2.1. Maintenir et valoriser les fonctionnalités écologiques des espaces naturels et urbains	8
2.2. Préserver les éléments de patrimoine et de paysage remarquables	9
3. ORIENTATION N°3 : CONFORTER LES STRUCTURES URBAINES EXISTANTES	11
3.1. Maitriser la densification et la qualité urbaine des tissus bâtis	11
3.2. Apporter un développement en accroche de l'existant	12
3.3. Se prémunir des risques et des nuisances	12
CARTE DE SYNTHESE DU PADD	14

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

1. ORIENTATION N°1 : AFFIRMER LES FONCTIONS RESIDENTIELLES ET ECONOMIQUES DE MECLEUVES



Avec une population multipliée par quatre depuis la fin des années 1960, la vocation résidentielle de la commune s'est affirmée avec le temps.

Cette évolution s'est accompagnée de la création d'équipements (notamment scolaires et de loisirs) et d'une politique d'amélioration des espaces publics (traversées de village, voies cyclables). L'objectif est ainsi de construire un cadre de vie à même de répondre aux besoins de la population et d'assurer la vitalité villageoise.

En parallèle de cette dynamique résidentielle, Mécleuves se distingue également par son économie agricole puisque 4 sièges d'exploitation sont présents sur la commune.

1.1. MAITRISER L'EVOLUTION DE LA POPULATION ET LIMITER LA CONSOMMATION FONCIERE

La stratégie démographique qui sous-tend le projet d'aménagement et de développement durables de Mécleuves vise à atteindre un peu plus de 1 250 habitants d'ici 2032. Cela représente une croissance démographique moyenne d'environ + 0,7% par an.

Pour concrétiser ce projet démographique, dans la continuité des dynamiques passées, le PLU permet le développement d'une offre d'habitat tout en modérant la consommation foncière communale.

Depuis 2006, le rythme de consommation foncière à Mécleuves était d'un peu plus de 0,3 hectares par an. **Pour les douze prochaines années, de 2020 à 2032, il est prévu que ce rythme soit divisé par trois.**

1.2. COMPOSER UNE OFFRE D'HABITAT DIVERSIFIEE

Depuis plusieurs années, la commune connaît un desserrement des ménages et un vieillissement de la population. Ces phénomènes sont en partie à mettre en relation avec un modèle pavillonnaire dominant qui tend à limiter les mobilités résidentielles à l'échelle de la commune.

Le projet vise un objectif de diversification de l'habitat pour faciliter l'accueil de jeunes ménages et favoriser les mobilités résidentielles ainsi que le maintien des seniors.

Pour améliorer le parcours résidentiel, il s'agit tout autant de diversifier la taille des logements, le type d'habitat (collectif, intermédiaire, individuel) ainsi que le statut d'occupation (offre locative, locative sociale, accession à la propriété).

La constitution de cette offre est projetée au niveau du village de Mécleuves, en épaisseur et en bouclage avec les secteurs d'habitat existant.

1.3. CONFORTER DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES DE PROXIMITE

Mécleuves est doté, sur son territoire, ou à proximité, de services, d'équipements et d'espaces publics accompagnant ses fonctions résidentielles : voies cyclables traversant le ban communal, aires de jeux présentes au niveau de chacune des trois entités villageoises, foyer socio-éducatif et école localisés au Lanceumont, bibliothèque située à Frontigny ou encore gares TER desservant de part et d'autre de Mécleuves, les communes de Peltre et de Courcelles-sur-Nied.

Le projet permet, dans la continuité des politiques d'équipements communales et intercommunales, menées sur le long terme, l'adaptation et la valorisation de ces équipements, services et espaces publics :

- ◇ Garantir les **possibilités d'adaptation des équipements existants**
- ◇ Renforcer le **maillage de liaisons douces** (déplacements piétons et cycles), à :
 - vocation de déplacements quotidiens, entre les habitations et les équipements, notamment entre le Lanceumont et le village de Mécleuves, et en direction des gares TER ;
 - vocation de loisirs : itinéraires de balade, sillonnant principalement les coteaux du territoire.
- ◇ Conforter des **lieux de vie et de convivialité à l'échelle des trois entités villageoises** de Mécleuves et, adapter les espaces publics en lien avec les secteurs de développement de l'habitat
- ◇ Adapter l'**offre de stationnement** aux besoins des différents secteurs de la commune et renforcer si nécessaire l'offre de stationnement public, notamment aux abords du centre ancien de Mécleuves
- ◇ Disposer de **communications numériques performantes** répondant à une demande forte de la population.



1.4. MAINTENIR LES SECTEURS D'ACTIVITES EXISTANTS

En dehors des activités agricoles, la commune accueille deux sites d'activité spécifiques. La zone d'activités, localisée à Frontigny, est composée d'activités artisanales et industrielles, et, depuis peu, une activité de commerce (épicerie). Quelques bâtiments du Centre Hospitalier de Jury sont localisés à la pointe nord du ban communal de Mécleuves.

Le PLU veille à une possible évolution de ces deux sites, afin de répondre à leurs éventuels besoins d'adaptation, sans toutefois apporter des possibilités d'extension de la surface de ces deux sites.

Au-delà de ces deux sites spécifiques, le PLU permet le **déploiement d'activités de proximité** (commerces, services, artisanat...) au sein des tissus urbains de la commune, qui soient compatibles avec la vocation résidentielle principale de ses tissus bâtis.

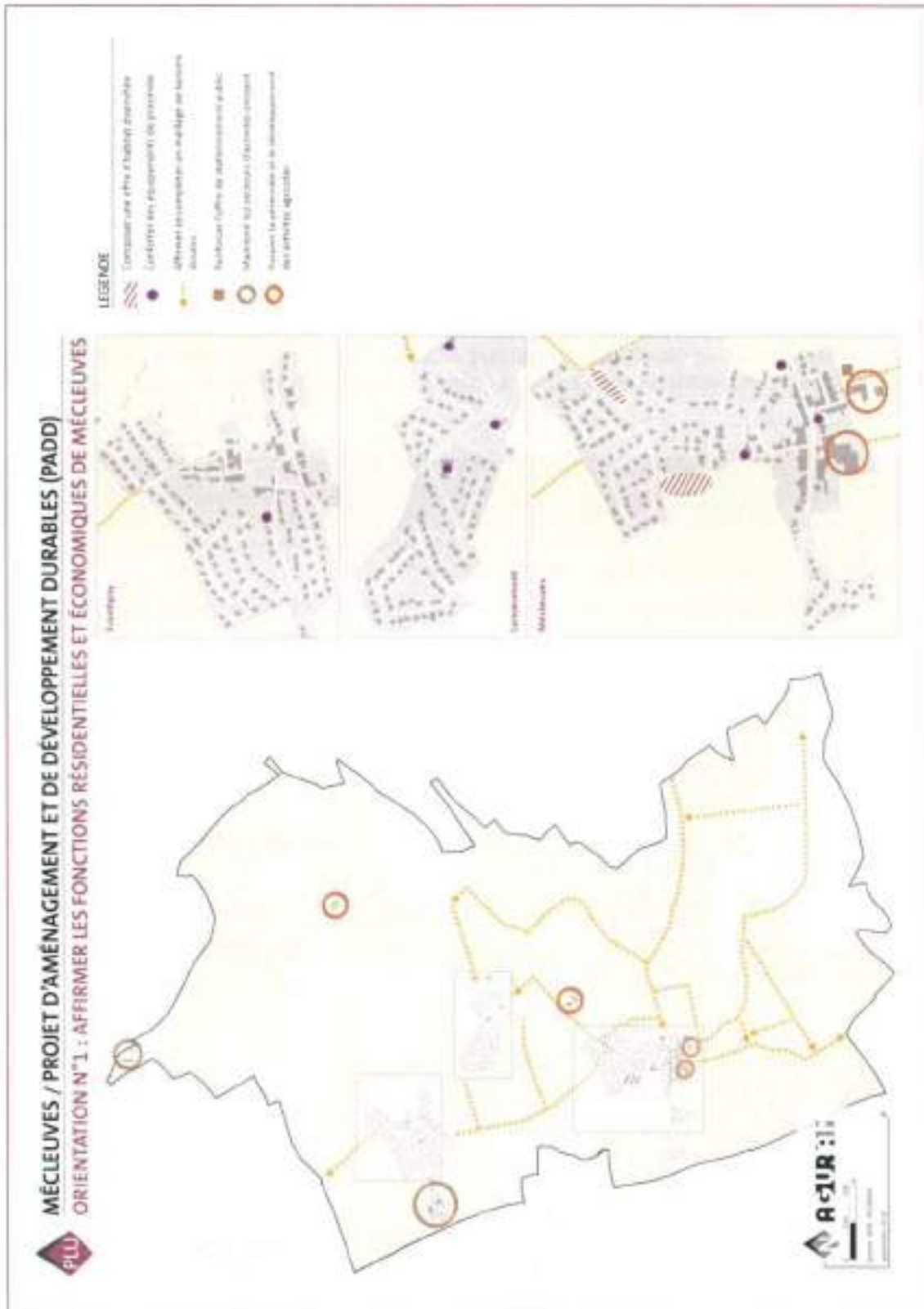
1.5. ASSURER LA PERENNITE ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES AGRICOLES

Mécleuves est doté d'une économie agricole dynamique et diversifiée. Trois sièges d'exploitation existent dans et aux abords immédiats du noyau villageois de Mécleuves et un autre siège est situé à l'écart des villages (ferme du Champel). Les espaces agricoles se caractérisent par un openfield essentiellement composé de grandes cultures labourées et de quelques prairies autour des villages.



Le PLU permet de préserver et de valoriser ces diverses activités en donnant la possibilité de mettre en œuvre des **projets de développement et de diversification économique de l'activité agricole**.

Par ailleurs, des **activités équestres** soulèvent un enjeu d'accès à un réseau de chemins adaptés, en direction des coteaux.



2. ORIENTATION N°2 : VALORISER LES QUALITES PAYSAGERES ET ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE

Le territoire de Mécleuves présente des milieux naturels diversifiés ; espaces boisés, prairie, vergers, cours d'eau. Certains d'entre eux constituent de véritables réservoirs de biodiversité, de par leur ampleur et de par leurs qualités écologiques. C'est le cas du bois Cama et du milieu semi-ouvert du Feuillet.

Ripisylves, prairies, cours d'eau et haies arborées sont quant à eux les composants de continuités écologiques utiles aux déplacements des nombreuses espèces à travers les espaces agricoles ; comme peuvent l'être les jardins, les vergers et espaces verts à travers les espaces construits.

Ces milieux naturels participent à animer les paysages de la commune. Les qualités paysagères de Mécleuves résident également dans ses tissus bâtis : village-rues historiques et leurs usoirs enherbés, corps de ferme présentant des éléments architecturaux d'origine, ou encore église bâtie en éperon et dominant le village de Mécleuves.

2.1. MAINTENIR ET VALORISER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES DES ESPACES NATURELS ET URBAINS

Boisements, prairies, haies, vergers ou encore jardins occupent des fonctions multiples en milieu naturel et urbain : fonctions écologique, paysagère, hydrographique, etc.

Des protections, adaptées à chacun de ces éléments, sont apportées à travers les outils réglementaires du PLU.

Le projet vise ainsi les objectifs suivants :

- ◆ Protéger les **réservoirs de biodiversité**, les **trames boisées** (notamment bois Cama), ainsi que les **haies arborées** ponctuant les espaces agricoles (au lieu-dit du Haut Lanceumont entre autres) ;
- ◆ Assurer la protection, et permettre la renaturation, des **cours d'eau, fossés** et de leurs abords, notamment **leurs ripisylves et les zones humides associées** ;
- ◆ Porter une attention particulière aux **prairies** s'organisant aux abords des cours d'eau et des villages et jouant un rôle dans la gestion hydrographique ;
- ◆ Maintenir les **vergers entretenus**, bénéfiques pour les milieux naturels, le cadre de vie et le patrimoine ;
- ◆ Préserver les vergers et jardins, qui composent des **espaces de transition, notamment paysagère**, entre les tissus bâtis et les espaces agricoles.



2.2. PRESERVER LES ELEMENTS DE PATRIMOINE ET DE PAYSAGE REMARQUABLES

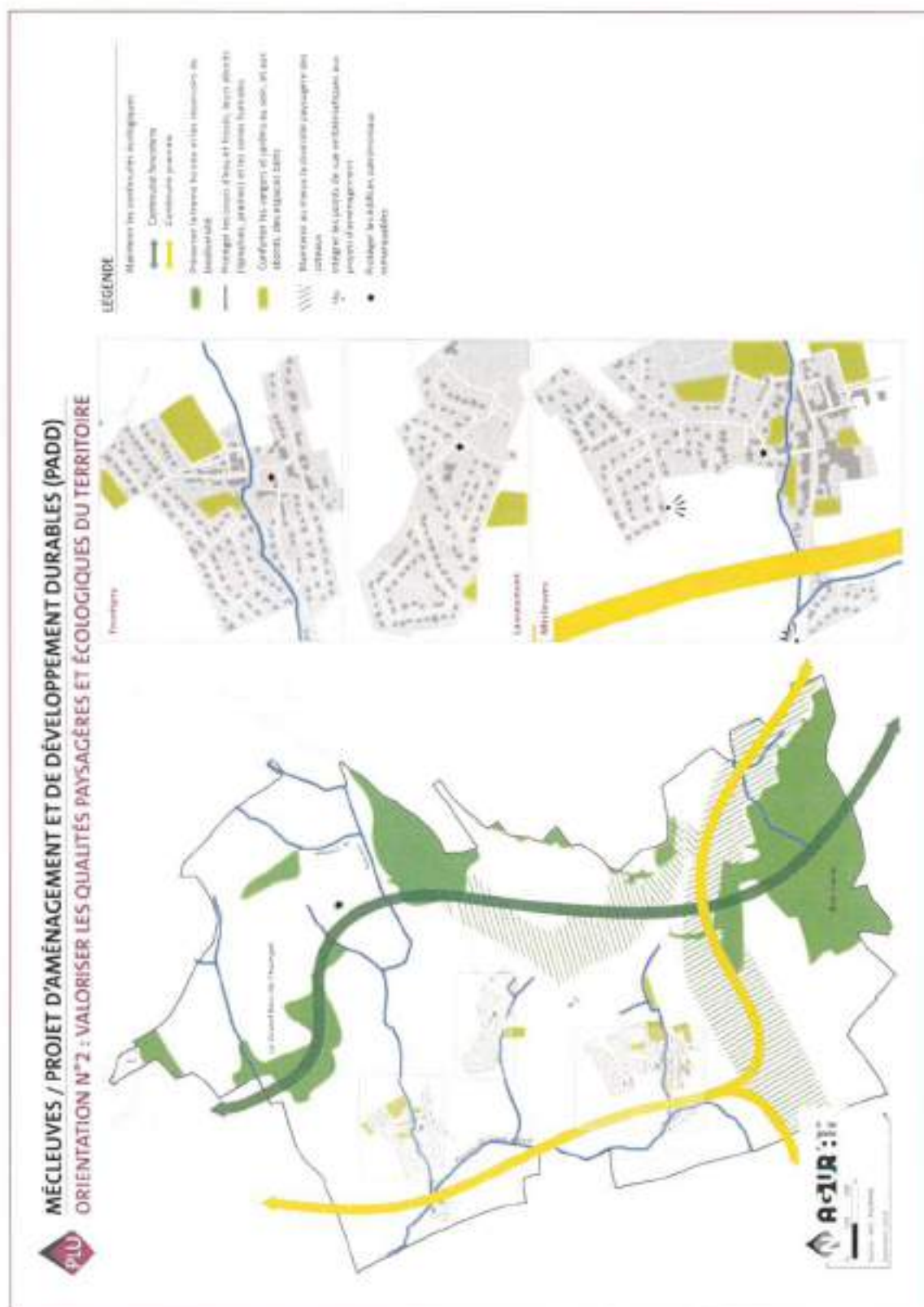
Mécleuves bénéficie de qualités paysagères spécifiques. Des coteaux cadrent les paysages communaux et animent les abords des villages, notamment ceux du Lanceumont et de Mécleuves. A l'échelle des villages en eux-mêmes, des silhouettes villageoises historiques sont encore visibles par endroit, avec notamment des points de vue se dégagant sur l'église de Mécleuves. Les villages sont également ponctués d'éléments bâtis d'intérêt : fermes villageoises et fortifiées, lavoir en pierre de Jaumont, calvaires, etc.



Les choix d'aménagement déclinés au sein du projet sont guidés par un souci d'intégration et de mise en valeur de ces qualités paysagères :

- ◇ Valoriser la **diversité paysagère des coteaux**, en permettant le maintien d'une occupation du sol multiple : vergers, prairies, bandes boisées, ... ;
- ◇ Mener une **approche de qualité paysagère et urbaine dans la conception des programmes d'aménagement et de construction**, en intégrant les points de vue les plus emblématiques de la commune, en veillant à la qualité des espaces publics, à la cohérence architecturale des futures constructions ;
- ◇ Apporter une **protection spécifique aux éléments de patrimoine bâti et paysager** : calvaires, lavoir, façades bâties et arbres remarquables.





3. ORIENTATION N°3 : CONFORTER LES STRUCTURES URBAINES EXISTANTES

Trois entités villageoises composent la commune : Frontigny, Lanceumont et Mécleuves.

Frontigny et Mécleuves se sont développés autour de leur noyau villageois historique. Lanceumont s'est bâti plus récemment autour d'une centralité d'équipements scolaires et de loisirs. Depuis les années 1960, la commune a connu une forte évolution de ses paysages bâtis. L'aménagement de lotissements successifs créé des effets d'addition, peu valorisants, dans les tissus bâtis.

Les espaces urbains évoluent aujourd'hui progressivement grâce à une politique de requalification des espaces publics, au niveau des noyaux villageois historiques et aux abords des équipements publics.

Le projet est de restructurer les tissus bâtis grâce à des choix de développement urbains adaptés, mais aussi en maîtrisant la possible densification des tissus bâtis existants.

3.1. MAÎTRISER LA DENSIFICATION ET LA QUALITÉ URBAINE DES TISSUS BÂTIS

La commune de Mécleuves s'inscrit dans un contexte d'attractivité résidentielle notamment liée à sa proximité avec des équipements et centre d'emplois majeurs de l'agglomération messine : hôpital Mercy, Actipôle et Technopôle.

Cette attractivité soulève un besoin de maîtrise de l'évolution des paysages urbains communaux et notamment du bâti historique :

- ◇ Conforter la densité des tissus bâtis tout en maîtrisant leur qualité urbaine : gestion de l'intimité, préservation de cœurs d'îlots non bâtis ;
- ◇ Valoriser les noyaux villageois, notamment les abords de la place de Frontigny, le sud de la croix du Mont et la rue de la Fontaine Romaine à Mécleuves ;
- ◇ Respecter les caractéristiques propres aux tissus bâtis de type « village-rue » et « ferme villageoise » : usoirs ouverts et arrières de jardin caractéristiques, fronts urbains continus ou semi-continus ;
- ◇ Maîtriser la cohérence urbaine et architecturale des différents quartiers : organisation des ouvertures en façade, couleur des façades, rapport du bâti à la rue, présence du végétal, hauteurs des habitations.



3.2. APPORTER UN DEVELOPPEMENT EN ACCROCHE DE L'EXISTANT

Le projet de la commune fixe des choix de développement au niveau du village de Mécleuves, où la structure urbaine dégage de possibles solutions de développement urbain en épaisseur et en accroche avec les constructions en place.

A travers ces choix de développement urbain, de leurs conditions de desserte et d'aménagement, les élus visent plusieurs objectifs :

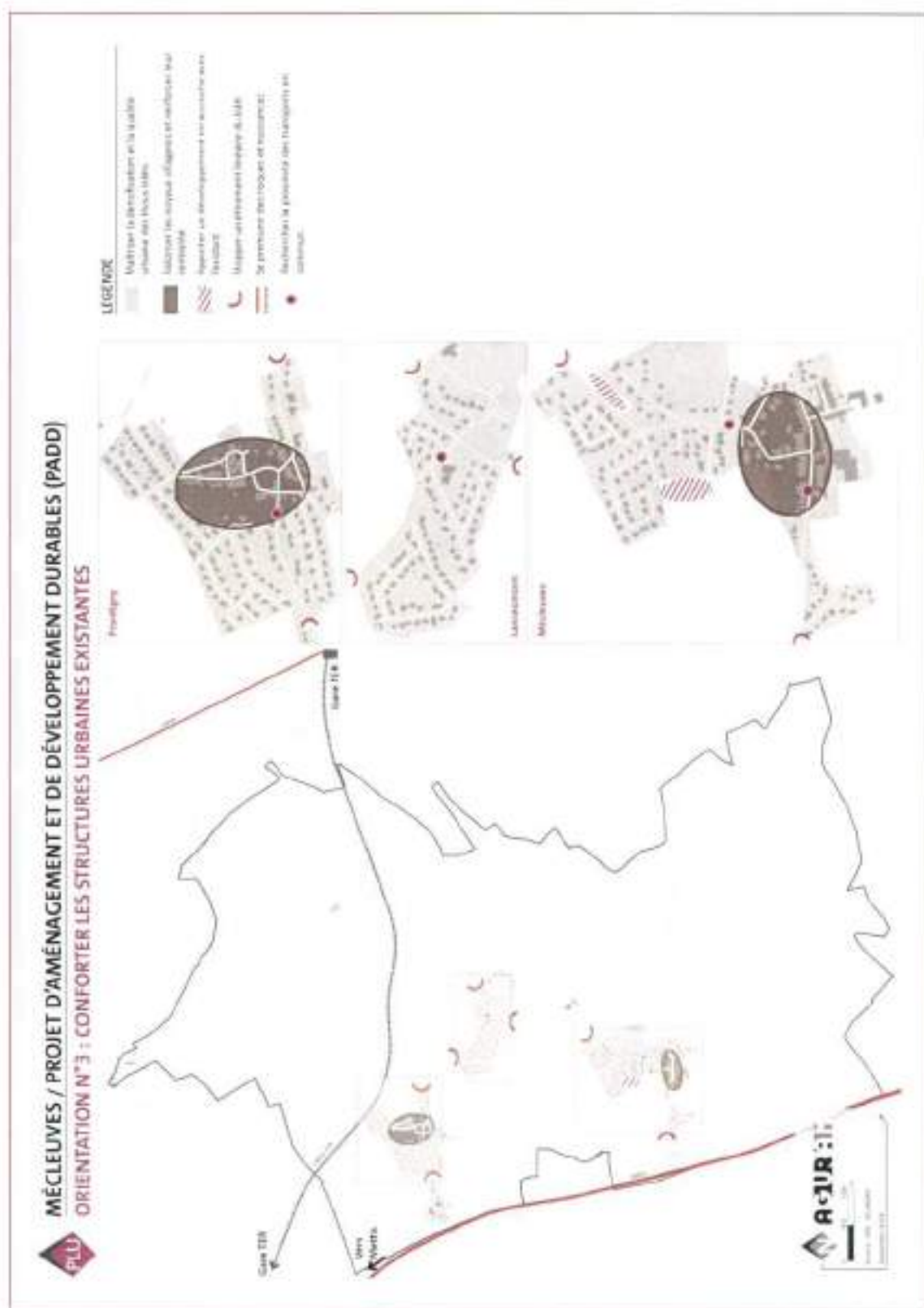
- ◇ Stopper un étirement linéaire du bâti le long des voies de circulation ;
- ◇ Rechercher la **proximité des transports en commun** (arrêts de bus le long de la rue de la croix du Mont) et ainsi favoriser leur usage ;
- ◇ Conforter les **centralités et équipements publics** existants (aire de jeux, placette de l'église), en y articulant de futures habitations ;
- ◇ Retrouver des **connexions viaires et piétonnes au niveau du village de Mécleuves**, mais aussi en direction du Lanceumont.

3.3. SE PREMUNIR DES RISQUES ET DES NUISANCES

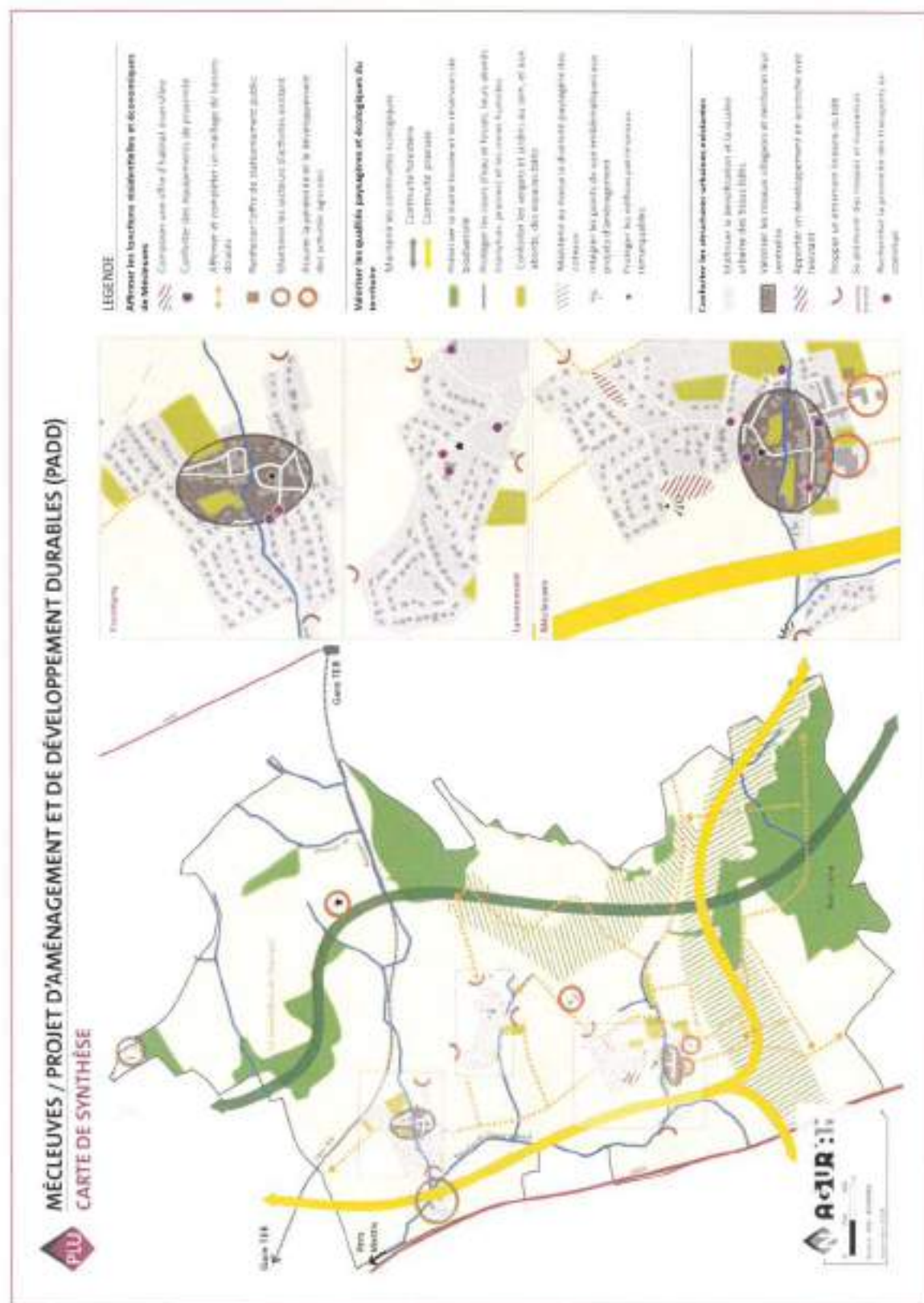
La commune est traversée et longée par des infrastructures structurantes : une ligne de voie de chemin de fer, la route départementale 955, aménagée à cet endroit en deux fois deux voies, ainsi qu'une ligne électrique à haute tension. Si la plupart de ces infrastructures est un atout pour la commune en termes de qualité de desserte, elles constituent néanmoins de possibles nuisances, notamment sonores.

Le projet veille à ne pas aggraver l'exposition de la population aux risques et nuisances existantes. Les futures habitations sont projetées en recul des périmètres affectés par la voie à grande circulation (D955) et les voies classées bruyantes (D955 et voie ferrée), tout comme des secteurs inondables connus (c'est-à-dire à l'écart des abords des cours d'eau et de leurs affluents) et de la ligne haute tension.





CARTE DE SYNTHÈSE DU PADD



CONSEIL METROPOLITAIN
Lundi 22 octobre 2018

Point n° 2 : **Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Mécleuves.**

Monsieur le Président Jean-Luc BOHL

Le point numéro 2, c'est le PADD de la Commune de Mécleuves.
Henri, encore à toi, mais tu vas résumer...

Monsieur Henri HASSER

Je vais essayer de résumer.

Donc je vous rappelle que ce débat relève d'une procédure codifiée obligatoire et que ce débat s'engage à notre niveau une fois celui du Conseil Municipal effectué.

Ce qui a été fait à Mécleuves, qui a engagé la procédure d'élaboration de son PLU l'année dernière, le 30 juin 2017, qui était couverte précédemment par un POS, depuis le 27 mars 2017 elle est soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Donc le Conseil Municipal de Mécleuves a organisé le débat sur le PADD le 5 octobre dernier, vous trouverez tous les éléments du débat dans le rapport qui vous est présenté ce soir.

Je vais vous donner les grandes lignes.

Mecleuves est une commune résidentielle de la première couronne de l'Agglomération Messine qui compte près de 1 200 habitants.

Son attractivité se traduit en partie par la quasi-absence de vacance au sein de son habitat. Depuis la fin des années 60, la tendance démographique s'illustre par un nombre d'habitants multiplié par 4. Mécleuves a la particularité d'être composée de 3 entités villageoises : du Nord vers le Sud il s'agit des villages de Frontigny, Lancemont et Mécleuves. Elle a le 5^{ème} ban communal le plus important à l'échelle de notre Métropole avec 1 280 hectares devant Amanvillers et Petre, que je vous présenterai dans quelques minutes.

Alors le PADD de Mécleuves comprend 3 orientations majeures.

- La première, c'est affirmer les fonctions résidentielles et économiques de la Commune.
- La deuxième, c'est valoriser les qualités paysagères et écologiques de son territoire.
- La troisième, c'est confronter les structures urbaines existantes.

Alors je pense que, pour aller peut être un peu plus vite, vous avez tous les renseignements dans les éléments qui vous ont été présentés.

Donc il s'agit, pour l'orientation 1, de viser principalement la stabilisation de la population autour de 1 250 habitants d'ici 2032, qui est la période de référence du SCoT. Cela correspond à une croissance attendue de 0,7 %/an, soit le même rythme que lors des 10 dernières années.

Le foncier consommé est de l'ordre de 0,3 ha/an sur les 12 dernières années. Il sera divisé par 3 pour les 12 suivantes. Un effort plus conséquent que celui attendu par le Grenelle, il faut le signaler, et la Commune souhaite diversifier l'offre d'habitat en introduisant des formes de bâti, peu présentes sur le territoire, en vue de faciliter l'accueil des jeunes ménages et de favoriser les mobilités résidentielles.

Concernant l'orientation 2, la Commune souhaite protéger et mettre en valeur l'ensemble des éléments du patrimoine naturel qui ont non seulement des fonctions paysagères mais aussi écologiques, et qui constitue des réservoirs de biodiversité, comme les zones boisées notamment. Comme d'autres, elle veut conserver des éléments remarquables du patrimoine bâti (église, calvaire, lavoir) et également les points de vue sur ces édifices.

Enfin troisième et dernière orientation, elle doit permettre à la Commune et ses élus de veiller à ce que la densification attendue au sein des espaces bâtis préserve bien les caractéristiques actuelles du

village et faire en sorte que le développement de la Commune vienne bien en accroche de l'existant, en stoppant l'éirement linéaire, en se rapprochant des transports en commun.

De par sa situation géographique et sa spécificité d'être composée de 3 villages, la Commune doit tenir compte des nuisances liées aux voies de circulation et retrouver des connexions sécurisées entre ceux-ci par des liaisons douces.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce PADD.

Monsieur le Président Jean-Luc BOHL

Merci Henri. On peut le féliciter sur ce travail qui a été fait en lien avec la Commune.

Je pense que là aussi, si vous voulez, à travers ces 3 éléments qui nous sont présentés ce soir, s'agissant des PLU des Communes, il est important de noter la présence forte justement des élus communaux dans l'élaboration de ce document. Et cela laisse augurer aussi que nous puissions ensemble bâtir notre PLU, qui sera ensuite fondé précisément sur les réalités et l'identité des uns et des autres et du terrain qui doit être un des éléments évidemment prégnant de ces grands documents d'urbanisme.

Je passe le micro au Maire de Mécleuves, cher Michel.

Monsieur Michel TOURNAIRE

Merci Monsieur le Président.

Juste deux mots pour remercier les services de Metz Métropole et de l'AGURAM pour le travail accompli et les féliciter pour leurs compétences et leur disponibilité surtout, parce que ce n'est pas si simple quand on a un vaste territoire et trois lieux de vie.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Monsieur le Président

Exactement. On voit bien qu'il a préfiguré à lui tout seul la Métropole, puisqu'il y avait des écarts et des choses qui se sont imbriquées. Finalement on doit susciter l'unité de tout ça, outre son Maire bien évidemment et le Conseil Municipal. C'est le festival de Jazz et de blues qui a été créé à Mécleuves, c'est pour la petite anecdote, un peu de pub !

Je vous remercie.

Résumé de l'acte

057-200039865-20181022-10-2018-DC2-DE

Numéro de l'acte : 10-2018-DC2
Date de décision : lundi 22 octobre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Mécleuves
Classification : 2.1 - Documents d urbanisme
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 29/10/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181022-10-2018-DC2-DE
Document principal : 99_AU-ERD2 DELIB.pdf

Pièces jointes :

99_AU-ERD2 Annexe PADD PLU MECLEUVES.pdf
 99_AU-ERD2 Annexe PADD PLU MECLEUVES
 DÉBAT.pdf

Historique :

29/10/18 10:23	En cours de création	
29/10/18 10:25	En préparation	Catherine DELLES
29/10/18 10:26	Reçu	Catherine DELLES
29/10/18 10:28	En cours de transmission	
29/10/18 10:29	Transmis en Préfecture	
29/10/18 10:32	Accusé de réception reçu	